



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement public

SECTION DEPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHONE

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62 www.snudifo13.org

Stagiaires PE2 IUFM

N°6 janvier/février 2008

Les futurs titulaires et la destruction de l'AIS

Les PE2 en stage et les intégrations

Un des éléments importants de cette année de formation est votre confrontation aux réalités du terrain, par les stages filés et vos deux SR. Outre votre formation au niveau théorique, il reste un invariant incontournable à votre pratique : **la gestion des différences**.

Deux axes de réponses s'offrent à vous :

- Les réponses pédagogiques qui vous incombent ainsi qu'à l'équipe enseignante.
- Les réponses de l'AIS qui incombent à l'Institution.

Depuis quelques années, l'Institution tente de se soustraire à ses obligations d'Aide à l'Intégration Scolaire et nous assistons à un démantèlement du réseau d'aide et des structures d'accueil des enfants handicapés.

Avec la loi Montchamp appliquée depuis 2 ans, sous couvert de la gestion des différences, de lutte contre la discrimination, nous nous trouvons dans l'obligation d'inscrire tous les enfants dans l'établissement scolaire dont ils dépendent quel que soit le handicap dont il peut être atteint et ce aux dépens de ses droits aux soins.

En ce qui nous concerne, l'Institution tente de nous faire croire que les réponses à ces différences nous incombent, que la rédaction de projets (PAI, PPS, PPRE...) devient la solution idéale pour l'accueil de tous les enfants, mais dans le même temps...

- La formation des P E spécialisés est passée de 750 heures en centre de formation à 400 heures en alternance sur le terrain.
- Les nouveaux textes relatifs à la formation initiale ajoutent : « ***un module de formation sera dispensé aux étudiants en IUFM pour qu'ils puissent mieux accueillir les jeunes handicapés dans leur classe.*** ».
- Les classes de perfectionnement ont été remplacées par des CLIS qui accueillent des enfants avec un déficit intellectuel plus grand.
- Depuis l'an passé les CCPE sont supprimées par la loi Montchamp, une Maison Départementale du Handicap reçoit les prises en charge demandées par les ... familles!
- En attendant, si les familles ne veulent pas, ou si les places et les budgets sont insuffisants, ces enfants sans aides spécialisées, resteront dans nos classes, avec un enseignant spécialisé «réfèrent» dont la mission est définie par la Maison Départementale du Handicap, gérée par le Conseil Général !
- En 1980, 90 000 enfants étaient dans les classes spécialisées avec un enseignant formé, dépendant de l'éducation nationale, ils étaient 42 000 en 1999, moins de 40 000 en 2004.
- Un élève en classe ordinaire coûte 3750€ par an, en SESAD 13 409 €, 50 137 € dans un établissement pour polyhandicapés.

On veut nous faire croire que ces lois et réformes sont pour l'intérêt des enfants, que ces intégrations vont dans le sens de leur épanouissement. Elles sont en réalité source d'économie, de décentralisation vers les conseils généraux, de sous qualification des personnels encadrant.

ET DANS NOS CLASSES ?

Les intégrations par défaut vont être la règle générale, les enseignants qui refuseront ou qui exigeront un meilleur encadrement seront montrés du doigt ou comme certains collègues, blâmés, déplacés, menacés de poursuites pénales. Alors que penser des cours reçus à l'IUFM : pédagogie différenciée, prise en compte des différences, réussite pour tous...

Vous, futurs titulaires aurez ces problèmes à gérer dans vos classes, de plus en plus l'institution vous fera porter le poids et la responsabilité de tous les problèmes posés dans votre classe et pourtant...

Vous ne pouvez être responsables de tout, alors pendant vos stages en responsabilité, durant vos premières années d'enseignement ne restez pas isolés, au moindre doute, contactez le SNUDI-FO qui vous aidera à mieux juger de la situation, à entreprendre les démarches nécessaires, qui vous soutiendra.

La position du SNUDI -FO a toujours été claire : il ne peut y avoir d'intégration que dans l'intérêt de l'enfant et quand les conditions matérielles sont remplies.

Notre mission d'enseignant est d'enseigner, pas de soigner, de rééduquer, il y a des spécialistes pour cela, formés, compétents.

Dans l'intérêt même de l'enfant , l'intégration n'est pas toujours possible.

Avec le SNUDI-FO revendiquons :

- L'abrogation de la loi Montchamp
- Aucune intégration « d'office » ou par défaut dans les classes ordinaires
- Une convention écrite dans le cas d'intégration jugée possible
- Une place adaptée pour chaque enfant handicapé et/ou en grande difficulté
- L'ouverture des classes spécialisées nécessaires dans les écoles et les établissements spécialisés
- Un RASED complet pour 800 élèves
- L'ouverture en nombre des stages CAPA-SH
- Le refus de toute nomination dans l'enseignement spécialisé d'enseignants non volontaires.

Pour connaître vos droits, pour les défendre, pour répondre à vos questions, demandez le numéro spécial « A I S » de notre journal « L'Ecole Syndicaliste »

dans lequel vous trouverez des informations pratiques qui vous serviront pendant cette année et même au-delà, mais aussi des comptes-rendus des actions menées par notre syndicat pour élaborer et défendre les revendications.

Je souhaite recevoir les informations syndicales du SNUDI Force Ouvrière

NOM :----- Prénom :-----

adresse :-----

téléphone :----- email :-----

Je désire adhérer au SNUDI-FO

Cotisation pour l'année 2008:

75 € payable en un ou plusieurs chèques (66% déductibles des impôts 2008)

Contacts IUFM Aix : Ph. ROMS 06 77 05 66 05 snudifo13aix@wanadoo.fr

IUFM Marseille : M. DUPUY 06 20 7611 87 contact@snudifo13.org

SNUDI – FO, 13 rue de l'Académie, 13001 Marseille.